



LA FORMATION 125 CM3

•POUR QUI ?

Depuis le 1er janvier 2011, tous les possesseurs d'un permis B d'au moins deux ans qui souhaitent circuler en deux-roues de 125 cm³ ou en tricycle (catégorie L5e) doivent obligatoirement suivre une formation d'une durée de sept heures. Seuls les conducteurs pouvant justifier d'une pratique de la conduite au cours des cinq années précédant le 1er janvier 2011 en sont dispensés.

•LA FORMATION (7 heures)

- 2 heures de théorie,
- 2 heures de plateau
- 3 heures en circulation.

Les deux premières heures comprennent une analyse des accidents les plus caractéristiques impliquant les motocyclettes légères et les tricycles à moteur, ainsi que des conseils permettant d'appréhender les pièges de la route (conduite sous la pluie ou de nuit).

Les 2 heures de pratique hors circulation sont consacrées à la prise en main du véhicule et aux vérifications indispensables, tandis que les 3 dernières heures en circulation mettent l'accent sur le placement sur la chaussée, la prise en compte des angles mort et les franchissements d'intersection.

•UNE ATTESTATION

Dès la fin de la formation, notre auto école vous remet une carte de suivi de formation qu'il vous faudra juste présenter en plus de votre permis B en cas de contrôle.